



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente de la culture**

**Le mercredi 13 mars 2002 — Vol. 37 N° 27**

**Élection du président**

**Présidente de l'Assemblée nationale:  
Mme Louise Harel**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Distribution des documents parlementaires  
880, avenue Honoré-Mercier, bureau 195  
Québec, Qc  
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754  
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes  
Numéro de convention: 40010195

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de la culture**

**Le mercredi 13 mars 2002**

**Table des matières**

Élection du président

1

**Intervenants**

Mme Louise Harel, présidente de l'Assemblée

Mme Lyse Leduc  
M. Yves Beaumier



Le mercredi 13 mars 2002

**Élection du président**

*(Seize heures quinze minutes)*

**La Présidente (Mme Harel):** Alors, M. le secrétaire m'informe qu'il a constaté qu'il y avait quorum. Alors je déclare la séance ouverte de la commission de la culture.

Le mandat de cette séance est de procéder, conformément à l'article 134 du règlement, à l'élection à la présidence de la commission. Est-ce que j'ai à vous rappeler la procédure?

**Une voix:** Non, madame.

**Élection du président**

**La Présidente (Mme Harel):** Alors, je suis donc prête à recevoir des propositions. Mme la députée de Mille-Îles.

**Mme Leduc:** Merci, Mme la Présidente. J'ai l'honneur de présenter la motion suivante:

«Conformément à l'article 134 du règlement de l'Assemblée nationale, que le député de Champlain, M. Yves Beaumier, soit président de la commission de la culture pour la durée de son mandat.»

**La Présidente (Mme Harel):** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**La Présidente (Mme Harel):** Adopté. Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**La Présidente (Mme Harel):** Alors, je déclare donc élu le député de Champlain président de la commission de la culture. M. le Président, voulez-vous dire un mot?

**M. Beaumier:** Non, pas nécessaire, j'ai l'impression que c'est une...

**La Présidente (Mme Harel):** Alors, M. le député de Champlain, la parole est à vous.

**M. Beaumier:** Non, non, je ne voulais pas nécessairement... Ha, ha, ha!

**Des voix:** Ha, ha, ha!

**M. Beaumier:** Puisque les autres ont parlé, là, je voudrais remercier mes collègues d'un côté comme de l'autre et dire que nous allons faire un travail consciencieux et de compétence, puis surtout avec ce

qui s'en vient comme prochaines nominations, je l'espère. Merci.

**La Présidente (Mme Harel):** Alors, la commission ayant complété son mandat, j'ajourne les travaux sine die.

*(Fin de la séance à 16 h 16)*

